

CAISSE DES ECOLES

Présents : 6

Représentés : 0

Absents : 9

Pour : 6

Contre : -

Abstention : /

COMITE DU :

30 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° :

68/2025

DGA DE SECTEUR :

Nathalie COLUCCI

SERVICE :

CAISSE DES ECOLES

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Nathalie COLUCCI

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) GRANDE COURONNE

LE COMITÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.


Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du mardi 30 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 19 décembre 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Frédéric PETITTA Président de la Caisse des Écoles.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Etaient présents :

M. PETITTA, M. LUNDA, M. LEMEUR, Mme FERREIRA, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU), M. CUADRADO.

Etaient excusés :

M. ROGER, Mme JAUNET, Mme AREL, Mme SCHLATTER, Mme PRÉ, Mme LENHART, M. BLANC-PARADIS, Mme CONCALVES, Mme JAULMES.

Etaient présents également : M. Thierry FOURNIER – Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	15
En exercice :	15
Présents :	6
Représentés :	0
Absents :	9

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE